

Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines (CERMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Joanne, Maître-assistant de classe exceptionnelle, Mme Marjorie Musy, Ingénieure de recherche hors classe et M. Thomas Leduc, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 31 janvier 2013

Le directeur d'unité

Henry Torgue

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012